

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1583

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur

-----

### ARTICLE 18

I. – À l’alinéa 24, substituer aux mots :

« Les dispositions »,

les mots et la référence :

« Le III de l’article L. 313-1-1 du code de l’action sociale et des familles dans sa rédaction résultant » .

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« appliquent »,

le mot :

« applique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.